

5 questions sur : « Le Groupe de Travail Santé mentale et Logement »



1 Un groupe : Pour quoi faire ?

- Proposer un espace de **concertation** et de **coordination** pour les **professionnels** autour de problématiques d'accès ou de maintien dans le logement, liées à des questions de santé mentale ;
- Mieux se connaître (possibilités et limites de chacun), travailler en réseau, ne pas rester isolé ;
- Proposer **un échange de pratiques** à partir de l'analyse de situations concrètes rencontrées au quotidien par les professionnels ;
- Rechercher ensemble des pistes d'orientation concrètes dans la prise en charge de la situation (structures ressources, modalités d'accompagnement).

2 Un groupe : Pour quelle situation ?

- Tenter de trouver des réponses adaptées pour les **personnes présentant des troubles psychiques/en souffrance psycho-sociale** : comportements atypiques ou agressifs, troubles de voisinage, situations de repli sur soi ou d'isolement susceptibles de mettre la vie des personnes en danger, refus de soins, situations d'incurie (hygiène) dans le logement... ;
- Permettre aux **personnes atteintes d'une maladie psychique** d'accéder ou de se maintenir dans leur logement, faciliter leur parcours locatif.

3 Comment se compose le groupe ?

- Le groupe de travail est ouvert à **tous les acteurs intéressés par la problématique**. Ex. : Centre hospitalier spécialisé, associations d'usagers ou d'aidants de malades psychiques, Conseil départemental, État (DDCSPP), Bailleurs sociaux, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, organismes tutélaire, Centre Communal d'Action Sociale... **2 niveaux de participation** :
- **Séance plénière** : 2 fois/an (définition des attentes, travail sur les pratiques professionnelles... ;
- **Groupe restreint** : à la demande des professionnels pour étudier une situation concrète.

4 Comment solliciter le groupe ?

- **15 jours avant la tenue de la réunion** le professionnel contacte la coordinatrice du CLS via **la fiche de saisie** ;
 - le professionnel remplit le document et précise **l'exposé (anonymisé) de la situation**, les actions en cours et les instances saisies, ses attentes envers la situation, les membres du groupe à inviter susceptibles d'apporter un éclairage sur la situation ;
 - la coordinatrice vérifie la situation, la transmet et réunit les membres invités.
- 3 temps** : exposé et analyse de la situation en groupe restreint, travail en individuel avec le bailleur à partir des conclusions, restitution en plénièr et mise en perspectives : thématiques partagées, procédures, formation à prévoir

5 Quel est le cadre déontologique ?

- **Une Charte et un règlement de fonctionnement** ;
- Étude de situation de manière **anonyme** ;
- Partage d'informations dans le domaine de compétence de chacun (respect du secret médical et professionnel)

